

Le barème d'honoraires

Immobilier résidentiel TTC

Honoraires à la charge de l'Acquéreur. Honoraires maximums calculés sur le prix de vente, exprimés en TTC, applicables sur les transactions d'immobilier résidentiel* à partir du 25/04/2025.

PRIX DE VENTE	Taux d'honoraire
De 1 à 57 500 €	4 000 €
De 57 501 à 100 000 €	7%
De 100 001 à 150 000 €	6%
Au delà de 150 000 €	5%

* L'immobilier résidentiel comprend essentiellement l'immobilier à usage d'habitation tels que les maisons, appartements, immeubles divisés en logements, stationnements, et terrains (à bâtir, agricoles ...).

Le barème d'honoraires

Mandat de recherche résidentiel (TTC)

Honoraires à la charge de l'Acquéreur. Honoraires maximums calculés sur le prix de vente, exprimés en TTC, applicables sur transactions d'immobilier résidentiel* à partir du 25/04/2025.

PRIX DE VENTE	Taux d'honoraire
De 1 à 57 500 €	4 000 €
De 57 501 à 100 000 €	7%
De 100 001 à 150 000 €	6%
Au delà de 150 000 €	5%

**L'immobilier résidentiel comprend essentiellement l'immobilier à usage d'habitation tels que les maisons, appartements, immeubles divisés en logements, stationnements, et terrains (à bâtir, agricoles ...).*